## COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio: 2024-040

## Séance du 18 décembre 2024

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 11 décembre 2024.

Vote

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien M. THOMAS Patrice - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absents:/

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

## Objet: PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL 2024-06-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à l'échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir le projet de contrat de la C.N.P.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 01 janvier 2025 et pour une durée de un an,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024 Date de reception de l'AR: 20/12/2024 019-211910807-20240603-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024 Date de reception de l'AR: 20/12/2024 019-211910807-20240603-DE AGEDI